

Code de conduite des fournisseurs de Samuel, Son & Co., Limited

Objectif et portée

Samuel, Son & Co., Limited, y compris toutes ses divisions, filiales et sociétés affiliées (Samuel) est fidèle à ses valeurs fondamentales de relations, de responsabilité et de développement durable, et la manière dont elle a choisi de travailler avec ses fournisseurs, leurs employés et des tiers représentants (les fournisseurs) fait partie intégrante de cet engagement. Le présent code de conduite des fournisseurs (le code) établit la base sur laquelle toutes les relations entre Samuel et ses fournisseurs sont construites, en accord avec son objectif de faire ce qui est juste pour ses clients et ses employés, sans jamais compromettre son intégrité. Samuel protège la santé et le bien-être de ses employés, redonne à la communauté et fait preuve de respect pour l'environnement.

Samuel s'attend à ce que tous les fournisseurs agissent conformément à des normes comparables aux siennes et aux normes d'éthique corporative généralement acceptées, dans le respect de la loi et dans le strict respect de toutes les politiques de Samuel en vigueur.

INTÉGRITÉ D'ENTREPRISE

Conformité législative

Les fournisseurs sont censés agir en totale conformité avec les lois, les réglementations et les principes de toutes les juridictions dans lesquelles ils mènent leurs activités.

Conflit d'intérêt

En ce qui concerne les relations commerciales actuelles ou potentielles, les fournisseurs sont tenus de divulguer toute relation existante avec un employé de Samuel. Les fournisseurs doivent rester vigilants dans leur engagement de manière à éviter de tirer parti des relations existantes pour tenter de conclure des affaires ou pour influencer les négociations en leur faveur.

Cadeaux ou divertissements

L'offre de cadeaux ou de divertissements ne doit pas être faite dans l'intention d'obtenir une faveur commerciale. Les cadeaux ou les divertissements ne devraient pas non plus, par leur quantité, leur qualité ou leur synchronisme, avoir l'apparence d'un effort visant à obtenir des faveurs.

Politiques anti-pots-de-vin / anti-corruption

Les fournisseurs ne doivent se livrer à aucune activité susceptible de mettre Samuel en situation de violation potentielle de toute loi en matière de lutte contre les pots-de-vin ou la corruption.

Informations internes

Les fournisseurs sont censés avoir des politiques en place concernant le traitement de tous renseignements qu'ils peuvent obtenir au sujet de Samuel ou de ses clients et ces politiques doivent être rendues disponibles pour examen par Samuel. Ces politiques doivent faire référence au respect de toutes les lois et réglementations appropriées.

PRATIQUE DES AFFAIRES

Confidentialité et sécurité des renseignements

Conclure des affaires nécessite souvent un échange de renseignements sensibles et, en tant que tel, les fournisseurs sont tenus de respecter les renseignements de Samuel et les exigences en matière de confidentialité qui s'y rapportent. Samuel s'attend à ce que tous ses fournisseurs appliquent de rigoureux contrôles informatiques pour gérer tous les renseignements échangés et avertissent immédiatement de toute infraction présumée à la sécurité pouvant potentiellement exposer Samuel à un risque de perte de renseignements.

Continuité des activités / Plan d'urgence

Afin d'éviter tout risque pour Samuel lié à une interruption d'activité d'un fournisseur, Samuel s'attend à ce que tous les fournisseurs disposent de plans et de mesures d'urgence en cas de catastrophe

permettant la poursuite ou la reprise accélérée de la fourniture de biens et / ou de services dans le cas où une situation survenait.

Externalisation et sous-traitance

Samuel comprend que, dans le cours normal des activités commerciales, il peut arriver qu'un fournisseur ait besoin de sous-traiter l'approvisionnement en biens ou en services pour répondre aux besoins de Samuel. En tant que fournisseur principal de Samuel, il convient de comprendre que toute intention de sous-traiter tout aspect des exigences de Samuel doit être communiquée à Samuel. En tant que partie affiliée du fournisseur de Samuel, tous les sous-traitants sont soumis au même code de conduite. Il est prévu que le fournisseur principal doit transmettre et recevoir une copie signée de toute tierce partie impliquée dans la chaîne d'approvisionnement de Samuel.

Tenue de dossiers

Les fournisseurs sont tenus d'informer Samuel de toute procédure légale ou réglementaire en cours ou imminente de laquelle Samuel pourrait devenir une partie, et de ne pas détruire de dossiers relatifs à Samuel qui pourraient être pertinents pour ladite procédure.

ÉTHIQUE DES AFFAIRES

Environnement, santé et sécurité

Pour Samuel, rien n'est plus important que la sécurité et le bien-être de ses employés, ainsi que l'environnement dans lequel nous travaillons et vivons tous. Samuel est engagée envers l'établissement de lieux de travail sains et sûrs et de pratiques contribuant au développement durable, et s'attend à ce que ses fournisseurs fassent de même. Les fournisseurs sont censés avoir en place des politiques et des programmes robustes en matière de santé et de sécurité qui offrent aux employés des moyens de signaler les problèmes sans craindre d'être réprimandés ou de subir toute autre sanction. De plus, Samuel s'efforce de minimiser sa consommation de ressources naturelles en réduisant, en réutilisant et en recyclant les rebuts autant que possible. Pour plus d'informations sur la politique de Samuel en matière de santé, de sécurité et d'environnement, veuillez vous reporter à notre [Politique d'entreprise en matière de santé, de sécurité et d'environnement](#)

Diversité en milieu de travail

Les fournisseurs doivent reconnaître l'importance des personnes qui ont contribué à leur succès. Samuel s'attend de ses fournisseurs qu'ils s'efforcent de créer un environnement de travail dans lequel **tous** les employés sont traités avec dignité et respect, sans distinction de genre, d'âge, d'ethnie, de couleur, de préférence sexuelle, de religion ou de handicap, et dans lequel l'égalité des chances règne.

Pratiques d'embauche

Samuel s'attend à ce que tous ses fournisseurs se conforment à toutes les lois et réglementations concernant les normes du travail et aux droits en matière de travail et de non-discrimination, en plus des droits fondamentaux de la personne. Lorsque les normes juridiques n'existent pas spécifiquement, nous nous attendons à ce que les fournisseurs appliquent une autoréglementation pour garantir que :

- Ni leur entreprise, ni leurs partenaires affiliés ou sous-traitants n'aient recours au travail des enfants,
- Le lieu de travail soit exempt de discrimination ou de harcèlement,
- Les employés disposent d'un moyen d'exprimer leurs préoccupations ou de signaler les violations des politiques sans craindre de représailles,
- Toutes les pratiques d'embauche respectent ou dépassent les exigences légales en vigueur et s'appliquent de la même manière sur le lieu de travail.

Samuel s'attend à ce que tous les fournisseurs se conforment au présent code de conduite et se réserve le droit, à l'occasion, d'évaluer la conformité par le biais d'un examen de certains documents et d'un sondage auprès des employés. En attestation de conformité, veuillez signer et dater ci-dessous, puis renvoyer à Procurement.Policy@Samuel.com.